



Abus de faiblesse, vice cachés pour la vente d'un ordinateur

Par **jessica_f**, le **30/08/2010** à **09:24**

Bonjour, j'ai vendu cette semaine sur un site de petites annonces assez connu un ordinateur portable. J'ai précisé à l'acheteur que je n'avais pas le chargeur et qu'il lui reviendrait donc de l'acheter lui-même. Quand je lui ai donné l'ordinateur celui-ci n'avait pas de batterie mais je l'avais testé un jour avant chez un ami avec son chargeur et l'ordinateur fonctionnait parfaitement étant branché. L'acheteur a acheté le chargeur en me reprochant le prix de celui-ci. Puis m'a envoyé un message pour me dire, "le principal c'est qu'il fonctionne". Le lendemain il a précisé qu'il l'avait laissé charger toute la nuit mais sans succès car apparemment lorsque l'ordinateur n'est pas branché, il ne s'allume pas. Je ne le savais pas et je ne pensais pas que cela serait susceptible d'arriver car je lui ai vendu en toute bonne foi. Aujourd'hui l'acheteur me réclame de lui rembourser, sinon il portera plainte pour abus de confiance. Il me semble que l'abus de confiance ne s'applique pas à une vente mais pourrait-il avoir recours au vice caché ou autres ? Que me conseillez-vous ? J'attends une réponse urgente car avant de lui téléphoner j'aimerais savoir à quoi m'en tenir... Merci beaucoup pour vos réponses